DÉLIBÉRATION

Approbation de l'avenant 2 à la convention opérationnelle n°87-20-042 d'action foncière entre l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, Limoges Métropole et la commune de Rilhac-Rancon

1 DOCUMENT - *Publié le 7 Décembre 2023*

Délibération du 24 novembre 2023

DEL_20231124_URBA_20_3_AVENANT_2_CONVENTION_OPERATIONNELLE_EPFNA_RILHAC.pdf
(.pdf, 178,7 Ko)

TÉLÉCHARGER